

PROCÈS-VERBAL de la réunion du cinquième Forum Récréotourisme suivant le XXVIII^e Congrès [28-FR-05], tenue le 22 novembre 2018, à compter de 9 h 5, à la salle Mozart de l'Hôtel Plaza, sise au 3031, boulevard Laurier, à Québec, sous la présidence du confrère MICHEL GIRARD, président régional de la Région 05 Laurentides – Lanaudière - Outaouais.

OUVERTURE DU FORUM

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, prononce l'allocution d'ouverture du Forum Récréotourisme. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il annonce que le quorum est atteint et présente les personnes en soutien au Forum, la consœur BRIGITTE CLAVEAU, présidente régionale de la Région 07 Saguenay — Lac-Saint-Jean — Chibougamau — Charlevoix — Haute-Côte-Nord, le confrère MICHEL GIRARD, président régional de la Région 05 Laurentides — Lanaudière — Outaouais et président d'assemblée, et le confrère FRÉDÉRIC DAGEAIS, président régional de la Région 04 Centre-du-Québec — Estrie — Mauricie.

La consœur BRIGITTE CLAVEAU encourage les participants à signer le pacte pour l'environnement et les informe qu'une pétition est en circulation dans la salle et dans les autres Forums pour récolter des signatures concernant l'assurance emploi. Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) et le SFPQ souhaitent que tous bénéficient d'un vrai régime d'assurance chômage, plus particulièrement les femmes qui subissent une discrimination. Elle précise que la pétition est mise à disposition en format papier dans la salle, mais peut être accessible également sur Internet.

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, souhaite la bienvenue aux délégations présentes ainsi qu'aux personnes qui participent à leur premier Forum, et invite les membres à prendre part pleinement au Forum.

ORDRE DU JOUR

AUX FINS DE DÉCISION :

1. Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Forum Récréotourisme du 28 mars 2018 [28-FR-04]

AUX FINS D'INFORMATION :

4. Place aux délégations de l'ensemble des accréditations
5. Présentation du Comité national des jeunes - 10 h 15
6. Tâches conformes et connexes
7. Avancement d'échelon
8. Présentation des modifications à la *Loi sur les normes du travail* - 9 h 15
9. Jurisprudence
10. Présentation sur le cannabis – conséquences dans les milieux de travail :
Maître Bernard Mailloux – 13 h 15
11. Évaluation de la journée et prochain Forum
12. Négociation SÉPAQ
13. Divers

1. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE

1. Proposition n° 1

28-FR-05-P-13

Il est proposé par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT
Appuyée par le confrère JEAN-CLAUDE BERNARD

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation officielle. (Voir à l'annexe « A » la liste des personnes titulaires d'une délégation officielle ou participante.)

PROPOSITION ADOPTÉE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Proposition n° 1

28-FR-05-P-14

Il est proposé par le confrère PIERRE LÉTOURNEAU
Appuyé par le confrère MARTIN BEAUREGARD

Que l'on adopte l'ordre du jour du présent Forum.

PROPOSITION ADOPTÉE

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU FORUM RÉCRÉOTOURISME DU 28 MARS 2018 [28-FR-04]

3. Proposition n° 1

28-FR-05-P-15

Il est proposé par le confrère JEAN POIRIER
Appuyé par la consœur SANDRA MARCHAND

Que l'on approuve le procès-verbal du Forum Récréotourisme du 28 mars 2018 [28-FR-04].

PROPOSITION ADOPTÉE

8. PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS À LA *LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL* - 9 H 15

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, invite le confrère RONALD COQUELIN, coordonnateur aux Recours et aux relations de travail, à parler des modifications à la *Loi sur les normes du travail*.

Pour débiter, la consœur BRIGITTE CLAVEAU, présidente régionale de la Région 07 Saguenay — Lac-Saint-Jean — Chibougamau — Charlevoix — Haute-Côte-Nord, fait une allocution sur les modifications de la *Loi sur les normes du travail* et la poursuite de la mobilisation citoyenne pour obtenir un salaire minimum à 15 \$ l'heure.

Par la suite, le confrère YVON BRAULT, trésorier général, demande et obtient le droit de prendre la parole afin d'expliquer comment remplir la note de frais et le formulaire de libération pour le Forum.

Le confrère RONALD COQUELIN présente les modifications à la *Loi sur les normes du travail* sur les sujets suivants :

- Maladie et absences pour raisons familiales et parentales ;
- Congé pour naissance ou adoption ;
- Période d'absence lors d'un décès ou d'une disparition ;

- Harcèlement psychologique ou sexuel ;
- Violence conjugale ou violence à caractère sexuel ;
- Les disparités de traitement ;
- Le droit de refus de travailler pour le temps supplémentaire ;
- L'étalement des heures de travail ;
- Le salarié au pourboire ;
- Les congés fériés ;
- Les vacances annuelles.

Il s'ensuit une période de clarification et de questions.

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, remercie le confrère RONALD COQUELIN pour sa présentation.

Pause à 10 h 5

Reprise des travaux à 10 h 30

5. PRÉSENTATION DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES – 10 H 15

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, cède la parole à la consœur BRIGITTE CLAVEAU, présidente régionale de la Région 07 Saguenay — Lac-Saint-Jean — Chibougamau — Charlevoix — Haute-Côte-Nord, pour présenter les conférenciers.

La consœur BRIGITTE CLAVEAU invite les consœurs LYDIA MÉTIVIER et CHRISTINE ST-LAURENT, membres du Comité national des jeunes, à prendre la parole pour présenter leur Comité à travers leurs activités, le réseautage, les supports utilisés (le groupe Facebook du Réseau des jeunes, le site Web du SFQ), l'accompagnement des membres intéressés et leurs attentes. Elles ont également informé la délégation sur des pistes de solution pour les secteurs de travail qui sont nombreux dans les unités parapubliques.

Il s'ensuit une période de clarification et de questions.

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, remercie les consœurs LYDIA MÉTIVIER et CHRISTINE ST-LAURENT pour leur présentation.

6. TÂCHES CONFORMES ET CONNEXES

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, invite le confrère GUILLAUME MAHEUX, conseiller aux Recours et aux relations de travail, pour apporter de l'information sur les tâches conformes et connexes. Il différencie les tâches conformes des tâches connexes (en lien avec les tâches principales de l'emploi). Il explique que les employées et employés ne peuvent pas refuser d'effectuer une tâche, car cela serait considéré comme de l'insubordination, mais qu'ils peuvent déposer un grief, si nécessaire. Pour que le grief soit valable, les tâches doivent être non conformes et doivent correspondre à plus de 50 % + 1 de son travail habituel. Il cite plusieurs cas de jurisprudences en exemple et précise que ces dossiers sont complexes et représentent généralement plusieurs jours d'audience.

Il s'ensuit une période de clarification et de questions.

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, remercie le confrère GUILLAUME MAHEUX pour sa présentation.

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, cède la parole au confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général. Ce dernier profite de son allocution pour entretenir la délégation sur la nouvelle réalité entourant la consommation de cannabis et les répercussions possibles dans les différents milieux de travail. Puisque la légalisation du cannabis est très récente, il y aura une période d'adaptation pour tous. En terminant, il réitère que le SFPQ est heureux et fier de représenter les membres présents, et remercie les participants au présent Forum.

Dîner de 11 h 55 à 13 h 20

10. PRÉSENTATION SUR LE CANNABIS – CONSÉQUENCES DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL : MAÎTRE BERNARD MAILLOUX -13 H 15

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, cède la parole à maître BERNARD MAILLOUX, avocat au cabinet Poudrier Bradet, pour présenter les impacts de la légalisation de l'utilisation du cannabis dans les milieux du travail. Il tient à préciser que les employeurs sont très inquiets concernant la sécurité dans les milieux de travail. Ces derniers ne peuvent effectuer de tests aléatoires pour décourager la consommation de leurs employés.

La présentation met en avant les trois sujets suivants :

- **Survol des lois fédérale et provinciale** : le Canada est le quatrième pays détenant le plus grand pourcentage de consommateurs. La *Loi encadrant le cannabis* (au niveau provincial) est entrée en vigueur le 12 juin 2018. Maître MAILLOUX fait part à l'assemblée que la loi fédérale est plus stricte sur certains aspects que la loi régionale. Il en fait la démonstration à l'aide de plusieurs exemples.
- **Impact des lois fédérale et provinciale en milieux de travail** :
 - Les personnes salariées et les employeurs ont des obligations à respecter.
 - Les employeurs ont mis ou vont mettre en place une politique relative à l'usage d'alcool et de drogues en milieu de travail, ce qui va induire une démarche de suivi des syndicats pour s'assurer que leurs membres respectent cette politique. Cependant, dans certains cas, la politique de l'employeur peut être considérée comme invalide.
 - La détection de consommation de cannabis via des tests de dépistage du cannabis n'est actuellement pas assez fiable. Maître MAILLOUX fait une présentation de tous les tests de dépistage existants et des différents cas de dépistage effectués à la demande de l'employeur.
- **L'obligation d'accommodement** : il faut différencier la consommation thérapeutique et occasionnelle. La jurisprudence enseigne qu'en général l'employeur n'a pas d'obligation d'accommodement envers le salarié. La consommation d'alcool est dans l'ensemble moins sanctionnée (mesure disciplinaire) que la consommation de drogue (congédiement).

Il s'ensuit une période de clarification et de questions.

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, remercie maître BERNARD MAILLOUX pour sa présentation.

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, tient à préciser que la légalisation du cannabis est une nouvelle réalité et que des ajustements viendront certainement.

7. AVANCEMENT D'ÉCHELON

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, cède la parole au confrère CARL OUELLET, secrétaire général, pour aborder le sujet de l'avancement d'échelon.

Il informe les personnes présentes qu'il serait souhaitable d'inciter leurs membres à vérifier leur avancement d'échelon à leur date d'anniversaire. Ils ont l'obligation de vérifier la progression de leur échelle salariale pour s'assurer qu'ils reçoivent réellement ce qui leur est dû.

Il s'ensuit une période de clarification et de questions.

Pause à 14 h 55 Reprise des travaux à 15 h 17
--

9. JURISPRUDENCE

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, cède la parole au confrère JOHNNY POULIN, conseiller aux Recours et aux relations de travail.

Le confrère JOHNNY POULIN présente le cas d'une jurisprudence dans laquelle l'employeur n'a pas respecté son engagement de confidentialité. Il mentionne en exemple le dossier de M. X contre le MAPAQ concernant le bris de confidentialité d'une entente.

Il s'agit d'une entente établie entre un employeur, le Syndicat et le salarié qui a été divulguée à un futur employeur par l'employeur d'origine et qui a entraîné la non-embauche du candidat hautement compétent pour un nouveau poste. Le SFPO a instruit le dossier en justice quant à la violation de la confidentialité. La Cour supérieure a donné raison au Syndicat et a ramené l'affaire en arbitrage. En arbitrage, le Syndicat a eu gain de cause et des dédommagements ont été versés au plaignant.

Le Syndicat a également sa part de responsabilité dans une entente de confidentialité ; il doit veiller à ce qu'elle soit respectée.

4. PLACE AUX DÉLÉGATIONS DE L'ENSEMBLE DES ACCRÉDITATIONS

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, invite le confrère FRÉDÉRIK DAGENAI, président régional de la Région 04 Centre-du-Québec — Estrie — Mauricie, à parler du point quatre de l'ordre du jour.

Le confrère FRÉDÉRIK DAGENAI invite les délégations à partager leurs préoccupations.

Les sujets suivants sont discutés : les cas de tique pour la maladie de lime, les chiens dans les parcs SÉPAQ, les comités des relations de travail (CRT), les comités de santé et de sécurité au travail (CSST) et les conditions de travail de façon générale.

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, fait un rappel pour que les membres rapportent l'ensemble des problèmes rencontrés dans les différents milieux de travail vers les représentants régionaux.

11. ÉVALUATION DE LA JOURNÉE ET PROCHAIN FORUM

Les participants du Forum sont invités à remplir le formulaire d'évaluation et à le laisser dans la boîte prévue à cet effet se trouvant à la table du secrétariat.

L'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été discutés, le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, annonce la levée de la séance du Forum Récréotourisme [28-FR-05].

13. DIVERS

Aucun sujet n'est discuté.

L'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été discutés, le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, annonce la levée de la séance.

Ajournement à 17 h 15

Le confrère MICHEL GIRARD, président d'assemblée, demande aux délégations de la SÉPAQ de demeurer dans la salle puisqu'une période d'échange sur les négociations à venir s'ensuit.

12. NÉGOCIATION SÉPAQ

À 17 h 25, le confrère FRÉDÉRIK DAGENAI, président régional de la Région 04 Centre-du-Québec — Estrie — Mauricie, invite le confrère PATRICK LEFEBVRE, conseiller à la Négociation, à informer les membres de la SÉPAQ concernant le suivi de la négociation et des rencontres effectuées à ce jour.

Par la suite, le confrère FRÉDÉRIK DAGENAI invite les participants à s'exprimer sur les négociations de la SÉPAQ.

Il s'ensuit une période de clarification et de questions.

Ajournement à 18 h 15

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont collaboré au succès de ce Forum.



Carl Ouellet
Secrétaire général
Responsable du Forum Récréotourisme

/cc

DOCUMENTS OFFICIELS FORUM RÉCRÉOTOURISME [28-FR-04] :

- Ordre du jour du Forum Récréotourisme tenu le 22 novembre 2018 [28-FR-05]
- Procès-verbal du Forum Récréotourisme tenu le 28 mars 2018 [28-FR-04]
- Autres documents :
 - ◆ Annexe « A », liste des personnes titulaires d'une délégation officielle ou participante